



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/092

**OBJET : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ - VALIDATION DES
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/092

OBJET : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ - VALIDATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu les délibérations n°2021/027 et n°2021/028 du 18 mars 2021 relatives à la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes de Montesquieu et à la modification de ses statuts,

Vu la présentation des orientations stratégiques du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) joint en annexe de la présente délibération,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 25 avril 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

1. Contexte

Depuis le 1er juillet 2021, et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) est devenue compétente pour organiser et planifier l'offre de mobilité sur son territoire.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), la CCM a donc lancé le 1er juin 2022 l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), document cadre visant à définir sa stratégie et programmer les actions adaptées pour répondre aux enjeux de la mobilité sur son territoire. Cette démarche est notamment lauréate de l'appel à projets « Territoires Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD) et bénéficie du soutien de l'ADEME et France mobilités.

L'élaboration du PDMS est organisée en trois phases :

- Le Diagnostic approuvé en Copil le 8 novembre 2022,
- La Stratégie approuvée en Copil le 27 avril 2023 et présentée pour approbation en conseil communautaire le 11 mai 2023,
- Le Programme d'actions, à venir.

L'élaboration du PDMS a notamment permis de mener une large concertation territoriale :

- Une enquête mobilité en ligne, recueillant 580 réponses ;
- Des Assises de la mobilité, réunissant au mois de septembre 2022 trois ateliers thématiques « actifs et entreprises », « jeunesse » et « solidarité », permettant d'échanger et de recueillir les avis d'une large part de la société civile sur les enjeux de la mobilité identifiés sur le territoire CCM ;
- Des entretiens auprès des partenaires de la mobilité « NAM » Nouvelle Aquitaine Mobilité, la Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté de communes Jalle Eau Bourde, le Département de la Gironde, les communes du territoire.

2. Synthèse du diagnostic et des enjeux de mobilité du territoire :

Le territoire de Montesquieu, périphérique à la métropole bordelaise, connaît d'importants flux pendulaires (domicile – travail) traversant la CCM (9 400 flux journalier) venant du sud du département Girondin et se rendant vers la métropole. 82% des déplacements journalier domicile – travail sur la CCM sont en lien avec l'extérieur du territoire communautaire, en immense majorité vers Bordeaux métropole et ses zones d'activités Aéroport et Inno-Campus ainsi que son importante offre servicielle au centre-ville de Bordeaux.

7 200 flux journalier pendulaire externes à la CCM sont inversement orientés vers les zones d'activités du territoire (en majorité Technopole) et ses polarités (Léognan, Cadaujac, Martillac). 18% des flux pendulaires sont internes à la CCM, en majorité entre les polarités du territoire (Léognan, Cadaujac, Martillac et La Brède) et ses zones d'activités.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/092

OBJET : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ - VALIDATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au total, 36 000 personnes sont quotidiennement concernées par une mobilité depuis, vers ou transitant par la CCM, avec une pratique quasi exclusive de la voiture individuelle (89,1%) et de l'autosolisme (1,2 personnes / voiture).

Le territoire est par ailleurs couvert par trois gares (Cadaujac, Saint-Médard-d'Eyrans, Beautiran), représentant une importante opportunité de report modal vers Bordeaux Métropole, notamment dans la perspective du RER Métropolitain à horizon 2028.

De nombreux enjeux sont ainsi à relever :

- Transition écologique ; la mobilité étant le premier poste d'émission de CO2 en France et pour le territoire CCM,
- Sociaux ; afin de proposer à tous une offre de mobilité accessible et alternative à la voiture individuelle,
- Aménagement ; en intégrant les orientations stratégiques de mobilité dans les projets d'aménagement du territoire et faciliter une complémentarité systémique des différents usages sur le territoire (habitat, économie, mobilité, environnement, etc.).
- Cadre de vie ; en limitant les congestions routières et le trafic routier et les nuisances associées (bruit, pollution, etc.).

Pour relever l'ensemble de ces défis, la Communauté de communes de Montesquieu dispose de plusieurs moyens financiers pour structurer son offre de mobilité territoriale :

- La fiscalité dédiée au financement d'une politique de mobilité au travers le Versement Mobilité (VM),
- Les possibles transferts de charge de certains services transférés d'une autre AOM à la CCM,
- Les sources de financement internes à la collectivité au travers de son budget principal,
- Les co-financements à construire avec les partenaires « mobilité »,
- Les subventions à rechercher auprès des partenaires institutionnels et des différents appels à projets,
- Les ressources liées à la recette voyageur.

Afin de pouvoir lever le Versement Mobilité, la Communauté de communes de Montesquieu doit notamment assurer la gestion d'une ligne de transport en commun, proposer une offre de mobilité structurante sur son périmètre, constituer et associer le Comité des partenaires en tant qu'instance consultative de la mobilité sur le périmètre de l'AOM Montesquieu.

3. Les orientations stratégiques identifiées pour répondre aux enjeux de mobilité du territoire :

La Communauté de communes de Montesquieu a ainsi identifié 6 orientations stratégiques pour répondre à ces enjeux de mobilité sur son territoire :

- **Orientation stratégique n°1** : Mettre en œuvre à court terme une ligne de transport collectif interne à la CCM
- **Orientation stratégique n°2** : Connecter le Nord du territoire au sud de Bordeaux Métropole
- **Orientation stratégique n°3** : Prioriser le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)
- **Orientation stratégique n°4** : Déployer une offre de covoiturage
- **Orientation stratégique n°5** : Renforcer le Transport à la Demande (TAD)
- **Orientation stratégique n°6** : Faire de la CCM un acteur facilitateur dans les projets des partenaires

L'élaboration du programme d'actions du PDMS permettra de préciser les modalités opérationnelles des six orientations stratégiques retenues par la Communauté de communes de Montesquieu.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

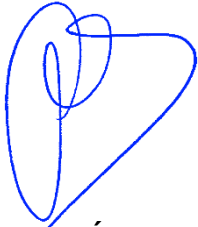
N°2023/092

**OBJET : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ - VALIDATION DES
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

*Le Conseil Communautaire à 38 voix pour,
5 abstentions (Mme Bourrousse, Mme Saunier,
M. Gachet, M. Gazeau, M. Monge) :*

- Approuve les orientations stratégiques du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023



Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Bruno Clément
Date de signature : 17/05/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu